



La réforme des prestations complémentaires a-t-elle été correctement mise en œuvre à l'OFAS et dans les trois organes cantonaux d'exécution PC ?

- Le Contrôle fédéral des finances (CDF) a examiné en détail la mise en œuvre de cette réforme d'ampleur en collaboration avec les contrôles cantonaux des finances
- L'analyse de risque comme fondement n'a pas encore atteint le degré de maturité souhaité
- Bilan positif de la mise en œuvre de la réforme PC 2021 avec trois procédures encore à valider : la récupération des prestations au décès, l'imputation des primes d'assurance-maladie selon la loi sur l'assurance-maladie et les nouvelles dispositions introduites dans l'examen du dessaisissement
- Le CDF précise ses recommandations en matière de surveillance des prestations complémentaires

